

# LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit  
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



## Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle  
68100 MULHOUSE  
☎ : 03 89 44 66 93  
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

## Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère  
68000 COLMAR

## Chapelle Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance

37 rue Pasteur  
90300 CRAVANCHE

## Ecole Primaire Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance (Grande Section de Maternelle à CM2)

195 rue de Bâle  
68100 MULHOUSE

## Abbé Anthony Romanens

☎ : 06 82 64 82 16  
@ : a.romanens@fsspx.email

## Abbé Louis-Marie Carlhian

☎ : 06 12 87 41 21

## Mme C. Burgy (Secrétariat)

☎ : 06 36 68 56 20

## Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

## SOMMAIRE

Les médias en Carême.....	1
Abstinence numérique.....	2
Encouragements.....	3
Quelques règles pour le numérique.....	3
Calendrier du mois.....	4-5
Que se passera-t-il au Chapitre général de la FSSPX ?...	6-7
Annonces.....	8
Annexes : Programme de la Semaine-Sainte / Aumône de Carême	

## Les médias en Carême

M. l'abbé Anthony Romanens, fsspx

EST une instante invitation à mettre les médias en Carême ou plus précisément, comme il vous sera dit dans les articles de ce bulletin, à mortifier notre rapport aux médias. Tout y passe : télévision, films et séries, Internet, portable, ordinateur. Sommes-nous esclaves ou sommes-nous maîtres ? Certains s'avoueront esclaves, d'autres partagés entre les deux, d'autres maîtres sans toutefois se sentir invincibles. Face à la puissance de ces techniques autant pour le bien que pour le mal, face à la dépendance qu'entraînent ces techniques acceptées précipitamment par beaucoup comme « incontournables » pour vivre dans le monde d'aujourd'hui, face à la perte de temps qu'occasionnent ces techniques, la mortification de nos rapports aux médias est de toute façon de rigueur tous les jours. Le Carême est l'occasion de « marquer le coup », de reprendre les rênes, de gagner une victoire.

Un premier article écrit pour l'Avent 2016 par M. l'abbé Schreiber, supérieur du District de Suisse, et faisant référence à un article précédent écrit par M. l'abbé Wuilloud pour l'Avent 2015, vous invite à un effort de Carême (il faut transposer à la fête de Pâques ce qui est dit en rapport avec la fête de Noël). Le deuxième article est la réaction encourageante du Révérend Père Marziac à cette invitation d'abstinence numérique. Un troisième article expose, à titre d'exemple, quelques règles en matière numérique.

Heureux ceux qui n'ont besoin ni de l'internet, ni de l'ordinateur et qui utilisent leur portable seulement pour téléphoner. Ils ne sont ni esclaves mais ni maîtres non plus, puisqu'ils n'ont rien à servir mais rien à dompter non plus. Ces lignes sont aussi pour eux, le jour où ils seront peut-être dans la nécessité d'avoir Internet. Qu'ils se souviennent alors qu'ils ne sont que des débutants dans la vertu de « tempérance numérique ».

Quant à ceux qui n'ont d'autre choix que de s'atteler à la pratique de cette tempérance, qu'ils se consacrent en priorité à leur vie spirituelle et qu'ils obéissent aux règles qu'on leur impose ou qu'ils s'imposent eux-mêmes. ■

## Abstinence numérique

M. l'abbé Pascal Schreiber, fsspx

Bien chers fidèles,

**N**E légende germanique raconte qu'un géant se reposait sous un chêne quand des nains arrivèrent pour l'attacher. Le géant riait de les voir filer de leurs doigts de minces liens pour entourer ses membres gigantesques. Mais ils filaient et filaient. Le géant n'y prenait pas garde et soudain il se trouva ligoté. Les minces fils étaient devenus une toile épaisse et sa force ne suffit pas à la déchirer. Le géant gisait sans défense.



Dans un temps comme celui de l'Avent, il faut nous demander si nos âmes ne sont pas prises dans des filets invisibles qui nous empêchent de monter vers Dieu. Nous sommes des enfants du siècle et soumis aux influences d'aujourd'hui. Nous subissons entre autres une évolution rapide et inexorable des moyens de communication. Un exemple : pour atteindre le total de 15 millions d'utilisateurs, il fallut au téléphone 74 ans, à la radio 38, à la télévision 16, à l'ordinateur 13 et à internet à peine 4 ans ! Outre l'apparition constante de nouveaux appareils sur le marché, la mobilité augmente aussi. Au début on ne pouvait se connecter à internet que devant son bureau, maintenant il existe des mobiles que l'on peut utiliser partout.

Le problème n'est pas dans les médias eux-mêmes, mais c'est notre rapport à eux qui cache des dangers. D'un côté nous arrivons un énorme flux d'informations, comme le dit Peter Glaser : « *L'usage d'internet ressemble à une tentative de boire de l'eau sortant d'un hydrant* ». De l'autre côté, il y a le danger de la dépendance. Le téléphone portable et internet peuvent devenir une sorte de cordon ombilical virtuel qui nous relie continuellement au monde. Au stade terminal on parle d'addiction à internet.

Posons-nous la question : qu'en est-il pour moi ? Les possibilités dont je dispose sont-elles un enrichissement ou un fardeau ? Sont-elles un complément utile à la vie de tous les jours (utilisation complémentaire) ou une compensation pour des conflits non résolus ou des buts non atteints (utilisation compensatoire) ?

Nous voulons être libres, libres de tout attachement terrestre, libres pour Dieu ! (L'expérience nous apprend que la vie de prière et surtout le goût des choses spirituelles baissent lorsque l'on passe son temps à des occupations inutiles devant un écran). C'est pourquoi nous renouvelons l'action de l'Avent de l'an dernier et renonçons à une consommation superflue de médias. Concrètement, cela signifie :

**Qui ?** Nous tous, qui appartenons à la génération connectée : prêtres, frères et religieuses, pères et mères de famille, retraités et actifs, artisans et lettrés, jeunes gens et enfants sont invités à l'abstinence digitale. Nous le faisons ensemble, car l'union fait la force !

**Quoi ?** Puisque beaucoup sont obligés professionnellement de travailler en ligne, la même règle n'est pas valable pour tous. Il s'agit d'obéir à l'esprit, pas à la lettre. Le principe est : **nous renonçons à tout ce qui n'est pas indispensable**, films, youtube, journal télévisé, jeux sur l'ordinateur, etc. Peu importe sur quel appareil cela sera consommé. Autant de renoncement que possible, voilà notre devise.

**Quand ?** La résolution dure du premier dimanche de l'Avent jusqu'à la fête de Noël.

**Pourquoi ?** Noël arrive vite, nous ne le savons que trop. Passons un Avent calme et recueilli. Préparons le 100<sup>e</sup> anniversaire de Fatima, prions et sacrifions-nous, comme la Mère de Dieu l'a demandé il y a un siècle, et prenons activement part à la croisade demandée par notre Supérieur.

L'an dernier un prier promit un souper à "ses" jeunes qui tiendraient cet engagement. Il demanda même un peu plus et en prolongea la durée jusqu'au 6 janvier. Il voulait empêcher que les jeunes gens compensent durant le temps de Noël tout l'effort de l'Avent. La soirée coûta cher à l'heureux prier : dix jeunes se présentèrent ! Cet exemple montre que l'on ne demande pas trop.

Les uns vont tenir la résolution, les autres faibliront. Celui qui se dévoue avec zèle, qui n'y arrive pourtant pas tout à fait, celui-là à mon avis appartient aussi aux vainqueurs.

Si nous nous efforçons de vivre le temps de l'Avent dans cet esprit, nous n'aurons pas besoin de lire d'émouvantes histoires à Noël, nous en aurons écrit une nous-mêmes ! ■

## Encouragements !

R. P. Jean-Jacques Marziac, cpcr



Après avoir lu l'article de M. l'abbé Schreiber invitant à l'abstinence numérique durant l'Avent, le Révérend Père Marziac écrit à M. l'abbé Pellouchoud, rédacteur du bulletin *Le Rocher du District de Suisse de la FSSPX*.

Caussade, ce 12 décembre 2016

Cher Monsieur l'abbé,

**Q**'EST avec intérêt que j'ai lu votre dernier numéro. Je suis très heureux de voir figurer dans votre excellent bulletin, numéro après numéro, des articles "rappels" indispensables à la formation chrétienne.

Je tiens à féliciter votre supérieur pour son invitation à une abstinence numérique durant le temps de l'Avent, à se défaire "des minces liens que filaient les nains autour du géant".

Je puis vous apporter le témoignage suivant que lorsque cette abstinence est difficile, il faut avoir le courage de participer aux Exercices spirituels de saint Ignace !

Je connais des centaines d'hommes qui ont éradiqué la télévision, et une grande partie de l'internet et aussi le portable, au retour de la retraite ! pour la joie de toute la famille.

Avec des réflexions comme celle-ci : « *Depuis que papa, au retour de sa retraite, a enlevé la télévision on a le temps de lire, de parler, de jouer !...* »

Bien respectueusement et charitablement, de la part d'un vieux missionnaire de Côte d'Ivoire.

Père Jean-Jacques Marziac

*Né en 1924, ordonné prêtre en 1954, le Père Marziac est un fils spirituel du Père Barrielle (CPCR). Par fidélité à la Messe Tridentine, il s'est mis sous l'autorité de Mgr Lefebvre et donne des retraites de Saint Ignace, un peu partout en France, mais en particulier à Caussade, dans le Sud-Ouest de la France. Il a fondé les Coopérateurs du Christ-Roi, au service de l'œuvre des retraites ignaciennes.*

Source : *Le Rocher*, n° 104, Décembre 2016 - Janvier 2017

## Quelques règles pour le numérique

M. l'abbé Anthony Romanens, fsspx



A titre informatif, voici quelques règles en matière numérique au sein de la Fraternité Saint-Pie X suivies de conseils pour les familles.

### Quelques règles dans la FSSPX

L'accès à l'internet doit être dans un lieu ouvert, ou lieu de passage ou un secrétariat où travaillent d'autres personnes. On ne doit pas accéder à l'internet depuis un bureau personnel ou une chambre.

Il est interdit d'avoir des comptes personnels sur les forums, sur Facebook <sup>(1)</sup>, sur Twitter et autres réseaux sociaux.

Les jeux sur ordinateur sont interdits.

Afin de mieux faire respecter ce qui est appelé dans les maisons religieuses « le grand silence » (des Complies 20h45 au petit-déjeuner du lendemain 8h), il est demandé que ni l'usage de l'internet ni celui de l'email ne soient autorisés après les Complies.

### Principes de vigilance

Que l'ordinateur n'envahisse pas la vie. Que la télévision bannie de nos maisons ne fasse pas son entrée par cette nouvelle porte.

Que l'esprit de pauvreté soit respecté lors de l'acquisition de matériel informatique. Se contenter du nécessaire.

Que l'emploi du temps et le sommeil ne souffre pas d'une utilisation immodérée de cette machine captivante.

### Conseils d'application pour les familles

Revoir l'emplacement de l'accès à l'internet s'il ne se trouve pas en un lieu de passage.

Instaurer la règle que les téléphones portables ne vont jamais dans les chambres. Prévoir un emplacement de dépôt dans un lieu de passage.

Se désinscrire des réseaux sociaux (sauf cas de nécessité d'étude ou professionnelle).

S'interdire l'utilisation de l'écran depuis la prière du soir après le dîner jusqu'au lendemain petit-déjeuner.

Directoire pour les familles... (à suivre) ■

(1) Des membres de la Fraternité ont pu avoir leur page sur Facebook, mais il s'agissait d'usurpation d'identité.

# Mars 2018

<b>PRIEURE MARIE-REINE</b> 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : <b>03 89 44 66 93</b> - Fax : 03 89 44 02 19 <b>M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16</b>	<b>CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE</b> 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE <b>M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21</b>	<b>ORATOIRE SAINT-JOSEPH</b> 22, rue Ampère F-68000 COLMAR
---	---	--

<b>Récitation des litanies de saint Joseph à la fin du chapelet</b>		
<b>Je 1<sup>er</sup></b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Ve 2</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) <b>1<sup>er</sup> vendredi du mois</b> <b>Abstinence ; jeûne recommandé</b>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue et acte de réparation 19h15 Heure-Sainte avec chapelet, <i>confessions</i>
<b>Sa 3</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) <b>1<sup>er</sup> samedi du mois</b>	17h00 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> chapelet, <i>confessions</i> 18h00 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
<b>Di 4</b>	3 <sup>ème</sup> dimanche de Carême (1 <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement <b>Vente de gâteaux pour les pèlerinages (+ apéritif à Colmar)</b>
<b>Lu 5</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) <i>Strasbourg</i> : Saint Fridolin, Abbé (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Ma 6</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire des Saintes Perpétue et Félicité, Martyres	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Me 7</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Thomas d'Aquin, Conf. et Doct.	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 8</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Jean de Dieu, Confesseur	7h15 Messe lue
<b>Ve 9</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Sainte Françoise Romaine, Veuve <b>Abstinence ; jeûne recommandé</b>	18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue
<b>Sa 10</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire des Quarante Saints Martyrs de Sébaste	7h15 Messe lue
<b>Di 11</b>	4 <sup>ème</sup> dimanche de Carême, <i>Laetare</i> (1 <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement <b>M. l'abbé Carlhian</b>
<b>Lu 12</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Grégoire le Grand, Pape et Docteur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Ma 13</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Me 14</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	15h00 Catéchisme
<b>Récollection du Tiers-Ordre de la Fraternité Saint-Pie X à l'Etoile du Matin</b>		
<b>Sa 10</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire des Quarante Saints Martyrs de Sébaste	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les vocations sacerdotales et religieuses
<b>Di 11</b>	4 <sup>ème</sup> dimanche de Carême, <i>Laetare</i> (1 <sup>e</sup> cl.)	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe <b>M. l'abbé Romanens</b>
<b>Quête annuelle pour l'école du Prieuré</b>		
<b>Lu 12</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Grégoire le Grand, Pape et Docteur	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe
<b>Ma 13</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Me 14</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue

<b>Je 15</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ve 16</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) <b>Abstinence ; jeûne recommandé</b>	18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue		
<b>Sa 17</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Patrick, Evêque d'Irlande	7h15 Messe lue <b>10h00-11h30 Croisade Eucharistique</b>		<b>15h30-17h Croisade Eucharistique</b> 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue ( <i>Confessions : A. Romanens</i> ) <b>Réunion de la JTC : Messe, conférence, repas</b>
<b>Di 18</b>	1 <sup>er</sup> dimanche de la Passion (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions <b>Pas de Vêpres</b>	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe <b>16h00 Chemin de Croix à Notre-Dame de Du-senbach suivi d'un goûter</b>
<b>Lu 19</b>	Saint Joseph, Epoux de la Très Sainte Vierge et patron de l'Eglise universelle (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		<b>18h00 Chapelet</b> <b>18h30 Messe chantée et Salut du Saint-Sacrement</b>
<b>Ma 20</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Me 21</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Benoît, Abbé	15h00 Catéchisme	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 22</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ve 23</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) <b>Abstinence ; jeûne recommandé</b> Mémoire de Notre-Dame des sept Douleurs	<b>8h30</b> Messe lue de N.-D. des sept Douleurs et récitation des litanies de la Sainte Vierge		18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue de N.-D. des sept Douleurs et récitation des litanies de la Sainte Vierge
<b>Sa 24</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Gabriel Archange	7h15 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue ( <i>Confessions : A. Romanens</i> ) <b>19h30 Cercle Saint Pie X</b>
<b>ATTENTION - Passage à l'heure d'été : avancer les montres d'une heure - ATTENTION</b>				
<b>Di 25</b>	Dimanche des Rameaux (I <sup>e</sup> cl.)	<b>10h15</b> Bénédiction, distribution, procession des rameaux et Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	<b>7h30</b> Chapelet <b>8h00</b> Bénédiction, procession des rameaux et Grand-Messe	<b>9h00</b> Chapelet Bénédiction, distribution, procession des rameaux et Grand-Messe
<b>Lu 26</b>	Lundi Saint (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ma 27</b>	Mardi Saint (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Me 28</b>	Mercredi Saint (I <sup>e</sup> cl.)	7h15 Messe lue	<b>Pas de catéchisme</b> <b>Pas de Messe</b>	<b>Pas de catéchisme des enfants ni de Messe</b>
<b>Je 29</b>	Jeudi Saint (I <sup>e</sup> cl.)			
<b>Ve 30</b>	Vendredi Saint (I <sup>e</sup> cl.) <b>Jeûne et abstinence obligatoires</b>			
<b>Sa 31</b>	Samedi Saint (I <sup>e</sup> cl.)			
<b>Di 1<sup>er</sup></b>	Dimanche de Pâques (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe

**Voir le programme spécial de la Semaine Sainte**

## Que se passera-t-il au Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X ?

M. l'abbé Christian Thouvenot, fsspx

**U** 11 au 21 juillet se tiendra le quatrième Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X.

Beaucoup de catholiques sont inquiets devant l'évolution que poursuit le Vatican. Les discussions autour de l'exhortation post-synodale *Amoris lætitia* ou les attaques contre le célibat sacerdotal dans la perspective du synode annoncé sur l'Amazonie laissent les fidèles perplexes.

Des cardinaux se dressent contre d'autres cardinaux, des évêques contre des évêques. Ils ne sont pas peu nombreux les catholiques de bonne volonté à reconnaître aujourd'hui que Mgr Lefebvre avait bien raison. C'est pourquoi les yeux de beaucoup – même en dehors des rangs des traditionalistes – se tournent vers le Chapitre général.

Le Bulletin du district d'Allemagne s'est entretenu avec le secrétaire général de la Fraternité Saint-Pie X, l'abbé Christian Thouvenot, chargé de la préparation du Chapitre.



**Mitteilungsblatt :** Nous aimerions informer les fidèles du déroulement du Chapitre général de 2018. Pourriez-vous commencer par vous présenter et expliquer quel est votre rôle à la Maison générale ?

Abbé Christian Thouvenot : Je suis prêtre depuis l'an 2000 et occupe le poste de secrétaire général depuis 2008. Mon travail consiste à suivre la correspondance de la Maison générale avec les séminaires et les districts, ainsi qu'avec les membres, à tenir à jour les dossiers des membres prêtres, frères, oblates et séminaristes. Je m'occupe du registre des délibérations du Conseil général et transmets ses décisions aux supérieurs concernés. Je m'occupe aussi des archives et de la communication de la Fraternité.

**La Fraternité est dirigée par un Supérieur général, aidé par deux Assistants, tous trois élus ?**

En effet, la Fraternité est dirigée par trois supérieurs élus pour un mandat de douze ans. Leurs attributions concernent la bonne marche de la Fraternité, l'organisation de l'apostolat, les nominations à travers le monde, etc. Ils doivent veiller, selon les Statuts, à entretenir et augmenter dans les cœurs de tous les membres "une grande générosité, un profond esprit de foi, un zèle ardent au service de l'Eglise et des âmes". Ils ont leur demeure à Menzingen, où ils peuvent se reposer entre deux courses apostoliques mais aussi travailler, prier, étudier...

**La Fraternité a connu ses dernières années une belle croissance. Vous avez publié quelques statistiques il y a peu<sup>[1]</sup>. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X croît doucement, mais avec constance. Partout, les œuvres ont besoin de soutien et du renouvellement de leurs forces. C'est pourquoi il est important de toujours demander et prier pour obtenir beaucoup de vocations sacerdotales et religieuses, et spécialement beaucoup de saints prêtres.



**Venons-en au Chapitre...**

En juillet prochain se tiendra le quatrième Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X. Cette réunion est importante puisqu'elle élit les supérieurs majeurs pour douze ans, et vérifie si la Fraternité demeure fidèle à ses statuts et à son esprit. C'est l'occasion de faire le point sur l'apostolat, le développement des œuvres, la vie de communauté, les moyens de sanctification des membres. Il aura lieu au séminaire Saint-Pie X, à Ecône. Il réunit tous les supérieurs de districts et de séminaires, les

[1] Voir l'article « 2018, une année importante pour la Fraternité Saint-Pie X » FSSPX.actualités du 8 janvier 2018, reproduit dans *La Couronne de Marie* n° 60 de février 2018.



évêques, ainsi que les membres les plus anciens. Il sera précédé d'une retraite sacerdotale afin de bien s'y préparer.

### ***Quelle est la tâche d'un Chapitre ?***

Comme je vous l'ai dit, le Chapitre a pour but d'élire les supérieurs majeurs et de vérifier l'application des statuts. A l'occasion du Chapitre, tous les membres ont pu écrire au secrétariat général pour faire connaître leur avis, leurs souhaits ou faire part de leurs difficultés. Tous ces avis feront l'objet de synthèses et de discussions au Chapitre.

### ***Qui peut être élu Supérieur général ?***

Peut être élu tout membre prêtre, âgé d'au moins trente ans et ayant prononcé son engagement perpétuel dans la Fraternité. Cela représente une liste d'éligibles de 462 noms ! Le Supérieur général est élu à la majorité des 2/3, et les Assistants à la majorité absolue des voix. Les élections, auxquelles prennent part les 41 capitulants, se passent lors de scrutins à bulletin secret.

***Les statuts rédigés par Mgr Marcel Lefebvre prévoient que le Supérieur général doit rechercher la reconnaissance pontificale de la Fraternité Saint-Pie X. La question d'une Prélature personnelle sera-t-elle discutée ?***

En effet, nos statuts prévoient que la Fraternité fasse "les démarches nécessaires pour devenir de droit pontifical". Ce fut d'ailleurs le souci de Mgr Lefebvre, contre l'injuste et illégale suppression de la Fraternité en 1975, et au moment des propositions de reconnaissance canonique qu'il formula en 1987. Mais cette question de notre statut légal est une conséquence de la situation anormale de l'Eglise et du mauvais procès qui nous est fait. Nous sommes catholiques, romains, profondément unis au pape et à la hiérarchie de l'Eglise, mais dans la foi catholique. Nous suivons le pape, vicaire du Christ et successeur de saint Pierre, pas de Luther ou de Lamennais. Nous reconnaissons le magistère, l'autorité du Pontife romain et des conciles, mais dans la continuité de la Tradition, pas dans les nouveautés qui corrompent la foi, la liturgie et la doctrine de l'Eglise.

Pour répondre à votre question, il est vraisemblable que la question du statut de Prélature personnelle soit posée lors du Chapitre. Mais c'est le Supérieur général seul qui conduit la Fraternité et qui a la responsabilité des relations de la Tradition avec le Saint-Siège. Mgr Lefebvre, en 1988, avait tenu à bien préciser cet aspect.

***A votre avis, quels sont les autres thèmes importants pour la vie de la Fraternité auxquels le Chapitre général devra répondre ?***

Le Chapitre examinera tous les aspects de la vie quotidienne, vérifiera la gestion des biens, se penchera certainement sur les questions du recrutement, de la persévérance, des écoles, des missions, du développement des œuvres et de l'application des statuts dans nos communautés.

***Le cœur de la Fraternité, ce sont les séminaires. Quels problèmes se posent et doivent être résolus ? Vous étiez auparavant dans l'enseignement supérieur, vous aviez donc affaire à des étudiants...***

Les séminaires sont effectivement au cœur de la vie de la Fraternité, qui est d'abord une œuvre de restauration du sacerdoce catholique, et donc de formation pour donner à l'Eglise les prêtres dont elle a tant besoin. La priorité est d'assurer une formation de bon niveau, et donc de disposer d'un corps professoral compétent. Lequel doit être aussi capable d'accompagner les vocations pour qu'elles montent une à une les marches de l'autel et cultivent les vertus sacerdotales.

***Les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X ont aussi leur Chapitre général cette année...***

Les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X tiendront effectivement leur propre Chapitre au printemps. Elles servent magnifiquement aux côtés des prêtres et leur vie religieuse apporte beaucoup aux prieurés et aux écoles où elles se dévouent.



***Que peuvent faire les fidèles en vue du Chapitre ?***

Les fidèles sont invités à prier dès maintenant aux intentions du Chapitre, et plus largement pour le développement de la Fraternité comme œuvre d'Eglise, comme son vénéré fondateur l'a voulue. En particulier, je pense aux membres du Tiers-Ordre qui partagent plus étroitement notre esprit et nos intentions, qui souvent se dévouent dans les prieurés et apportent quotidiennement le suffrage de leurs prières à cette œuvre providentielle.

**ACTIVITÉS A PRÉVOIR**

(mises à jour : en italique)

**Catéchisme des enfants**➤ **Mulhouse**

Mars : 14 et 21

Avril : 4, 11 et 18

Mai : 9, 16, 23 et 30

Juin : 6, 13 et 20

➤ **Colmar**

Mars : 14 et 21

Avril : 4, 11 et 18

Mai : 9, 16, 23 et 30

Juin : 6, 13 et 20

➤ **Cravanche**

Mars : 7, 14 et 21

Avril : 4 et 25

Mai : 2, 9, 16, 23 et 30

Juin : 6, 13 et 20

**Croisade Eucharistique**➤ **Mulhouse-Cravanche (prieuré)**

Samedi 17 mars à 10h

Samedi 21 avril à 10h

Samedi 26 mai à 10h

➤ **Colmar**

Samedi 17 mars à 15h30

Samedi 21 avril à 15h30

Samedi 26 mai à 15h30

**Cercle Saint-Pie X**➤ **Colmar**

Samedi 24 mars à 19h30

**JTC à Colmar**

➤ Samedi 17 mars : réunion

➤ Dimanche 18 mars : chemin de croix à Dusenbach

➤ Samedi 21 avril : réunion

➤ Samedi 12 mai : réunion

➤ Samedi 2 juin : préparation de la solennité de la Fête-Dieu

➤ Samedi 16 juin : préparation de la kermesse à Mulhouse

➤ Dimanche 17 juin : fête paroissiale et kermesse à Mulhouse

**Ventes de gâteaux pour les pèlerinages**

➤ Dimanche 4 mars

➤ Dimanche 8 avril

➤ Dimanche 6 mai

**Quêtes spéciales**➤ **Mulhouse**

11 mars : Ecole de Mulhouse

15 avril : Séminaires FSSPX

13 mai : Prieuré

➤ **Colmar**

11 mars : Ecole de Mulhouse

15 avril : Séminaires FSSPX

13 mai : Oratoire

➤ **Cravanche**

11 mars : Ecole de Mulhouse

15 avril : Séminaires FSSPX

13 mai : Fleurs

**Tiers-Ordre de Saint-Pie X**

➤ Récollecion à l'Etoile du Matin

Samedi 10 mars 2018

Samedi 16 juin 2018

**Dimanche 18 mars**

➤ Dusenbach

16h00 : Chemin de Croix

**Du dimanche 25 au samedi 31 mars**

➤ Semaine Sainte

**Dimanche 29 avril**

➤ Mulhouse et Colmar : Premières Communions

**Du samedi 19 au lundi 21 mai**

➤ Pèlerinage de Pentecôte

**Dimanche 3 juin**

➤ Mulhouse et Colmar : solennité de

*la Fête-Dieu, 9h30 : Grand-Messe et procession***Dimanche 17 juin**

➤ Fête paroissiale et kermesse de l'école à Mulhouse

**Vendredi 29 juin**

➤ Ecône, 9h00 : Ordinations sacerdotales

**Dimanche 1<sup>er</sup> juillet**

➤ Pèlerinage du doyenné de Strasbourg au Mont Sainte-Odile

**RETRAITES SPIRITUELLES**

➤ 5-10 mars : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 5-10 mars : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 5-10 mars : Prier avec les psaumes, Le Moulin du Pin.

➤ 12-17 mars : St-Ignace Dames, Bitche.

➤ 19-24 mars : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 25-30 mars : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 25-31 mars : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 26-31 mars : Retraite de Semaine Sainte, Flavigny.

➤ 26-31 mars : Retraite de Semaine Sainte, Le Moulin du Pin.

➤ 16-19 avril : Retraite de foyers, Pointet.

➤ 16-19 avril : Retraite de foyers, Enney.

➤ 16-19 avril : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 23-28 avril : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 23-28 avril : St-Ignace Dames, Bitche.

➤ 27 avril-2 mai : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 30 avril-5 mai : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 30 avril-5 mai : Notre-Dame de Fatima, Le Moulin du Pin.

➤ 7-12 mai : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 14-19 mai : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 21-26 mai : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 4-9 juin : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 4-9 juin : St-Ignace Dames, Enney.

➤ 4-9 juin : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 4-9 juin : Retraite Mariale Monfortaine, Le Moulin du Pin.

➤ 11-16 juin : St-Ignace Messieurs, Bitche.

➤ 18-23 juin : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 18-23 juin : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 2-7 juillet : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 7-12 juillet : Retraite pour étudiants, Le Moulin du Pin.

**INTENTIONS DU MOIS****Croisade Eucharistique :**

➤ Pour l'esprit de sacrifice à la suite de Notre-Seigneur

**Rosaire Vivant :**

➤ Pour la conversion des pauvres pécheurs

**CARNET PAROISSIAL***A été régénérée par l'eau du Baptême*

➤ Anaïs Miard, le samedi 24 février 2018, née le 15 février 2018.

*Avis de décès*➤ de Mme Alice Risser le 1<sup>er</sup> février, âgée de 86 ans (Colmar)

➤ de Mme Geneviève Habermusch, le 3 février, âgée de 89 ans (Mulhouse)

*Nous prions pour nos défunts du mois de mars***À Mulhouse**

M. Benoît Heyer, † 2001 à 64 ans

M. Gérard Jaillet, † 2006 à 74 ans

**À Colmar**M. Claude Laplatte, † 1991 à 84 ans  
Mme Marie-Madeleine Henry,

† 1991 à 80 ans

M. Lucien Karcher, † 1991 à 83 ans

M. Joseph Kaestle, † 1992 à 77 ans

M. Lucien Knittel, † 1994 à 64 ans

M. Pierre Aubert, † 2002 à 82 ans

Mme Geneviève Descours,

† 2005 à 78 ans

M. Léon Wissler, † 2015 à 88 ans

**À Cravanche**

Mme Jeannine Fluckiger,

† 2006 à 72 ans

Mme Marie-Louise Armansin,

† 2008 à 88 ans

**VOTRE AIDE... MERCI !****Vente de gâteaux (Janvier)**Solde caisse pélé : **1788 €**

Mulhouse : + 91 €

Colmar : + 295 €

Cravanche : + 105 €

**Vente de gâteaux (Février)**

Mulhouse : + 92 €

Colmar : + 210 €

Cravanche : + 100 €

Nouveau solde : **2681 €****Quête mensuelle (Décembre)**Mulhouse : **480 €** (Prieuré)Cravanche : **76 €** (fleurs)Colmar : **246 €** (Oratoire)**CONFESSIONS****À Mulhouse**

➤ Le dimanche : voir calendrier

➤ En semaine : sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

**À Colmar**

➤ Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe

➤ En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

**À Cravanche**

➤ 1/2 heure avant toutes les Messes

**HONORAIRES****Messe :** 17 €**Neuvaine :** 170 €**Trentain :** 680 €